

Le Centre d'analyse stratégique vient de publier sa Note d'analyse 203 :

Un enjeu de Cancun : relancer la coopération climatique en améliorant la transparence des émissions nationales de gaz à effet de serre

Au sommet de Copenhague, les États-Unis et les pays émergents se sont associés à la lutte mondiale contre le changement climatique sans pour autant s'astreindre à des objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) fixés par la Communauté internationale.

De ce fait, l'accord de décembre 2009 inaugure une nouvelle forme de coopération : à l'opposé du protocole de Kyoto, qui assignait aux pays partenaires des quotas de réduction d'émissions de GES, le texte appelle les signataires à formuler leurs propres engagements.

Chacun est désormais libre de ses efforts, mais un désaccord est cependant apparu entre les États-Unis et les pays émergents, en particulier la Chine, sur l'évaluation des efforts des différents pays : les premiers souhaitent généraliser les procédures de comptes rendus et d'audits conduits par des panels d'experts internationaux déjà obligatoires pour les signataires de l'Annexe I de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), les seconds refusent que les experts internationaux empiètent sur leur souveraineté nationale en contrôlant leurs émissions et la mise en œuvre de leurs engagements.

Pour dépasser ce blocage, les négociateurs réunis cette semaine à Cancun devront revenir sur le sens à donner aux vérifications internationales. À défaut d'un système garantissant que la hausse de la température moyenne du globe ne dépassera pas 2°C, la CCNUCC doit à notre sens pouvoir estimer les conséquences de nos émissions actuelles sur le climat en fin de siècle, afin d'être en mesure de demander à tous les pays d'intensifier leurs efforts, si nécessaire. Pour cela, elle a besoin d'un inventaire fiable et de prévisions robustes sur les émissions mondiales, ce qui nécessite de connaître les trajectoires des pays.

À Cancun ou à Durban l'an prochain, il faudra restaurer la confiance nécessaire à l'établissement d'une véritable coopération post-Kyoto.



Le Centre d'analyse stratégique est une institution d'expertise et d'aide à la décision placée auprès du Premier ministre et du Secrétariat d'État chargé de la prospective. Il a pour mission d'éclairer le gouvernement dans la définition et la mise en œuvre de ses orientations stratégiques en matière économique, sociale, environnementale et technologique. Il préfigure, à la demande du Premier ministre, les principales réformes gouvernementales. Il mène par ailleurs, de sa propre initiative, des études et analyses dans le cadre d'un programme de travail annuel. Il s'appuie sur un comité d'orientation qui comprend onze membres, dont deux députés et deux sénateurs et un membre du Conseil économique, social et environnemental. Il travaille en réseau avec les principaux conseils d'expertise et de concertation placés auprès du Premier ministre :

- le Conseil d'analyse économique,
- le Conseil d'analyse de la société,
- le Conseil d'orientation pour l'emploi,
- le Conseil d'orientation des retraites,
- le Haut conseil à l'intégration.

Les propositions du Centre d'analyse stratégique

- **Proposition 1** - Créer un inventaire fiable des émissions à l'échelle du globe : l'ONU disposerait ainsi d'un tableau de bord lui permettant si nécessaire de demander à tous les pays d'intensifier leurs efforts de lutte contre le changement climatique.
- **Proposition 2** - Mettre en place des coopérations à l'intention des pays qui souhaitent bénéficier d'une assistance pour établir des systèmes statistiques pérennes de suivi de leurs émissions.
- **Proposition 3** - Renforcer la transparence et le contrôle des mesures subventionnées par la communauté internationale.

Note disponible sur

http://www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1296

PLUS
D'INFOS

www.strategie.gouv.fr

Contact Presse :

Jean-Michel Roullé, Responsable
de la Communication
jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr
Tel : +33 (0) 1 42 75 61 37
Port. : 06 46 55 38 38

www.strategie.gouv.fr



Le Centre d'analyse stratégique est une institution d'expertise et d'aide à la décision placée auprès du Premier ministre et du Secrétariat d'État chargé de la prospective. Il a pour mission d'éclairer le gouvernement dans la définition et la mise en œuvre de ses orientations stratégiques en matière économique, sociale, environnementale et technologique. Il préfigure, à la demande du Premier ministre, les principales réformes gouvernementales. Il mène par ailleurs, de sa propre initiative, des études et analyses dans le cadre d'un programme de travail annuel. Il s'appuie sur un comité d'orientation qui comprend onze membres, dont deux députés et deux sénateurs et un membre du Conseil économique, social et environnemental. Il travaille en réseau avec les principaux conseils d'expertise et de concertation placés auprès du Premier ministre :

- le Conseil d'analyse économique,
- le Conseil d'analyse de la société,
- le Conseil d'orientation pour l'emploi,
- le Conseil d'orientation des retraites,
- le Haut conseil à l'intégration.

**PLUS
D'INFOS**

www.strategie.gouv.fr

Contact Presse :

Jean-Michel Roullé, Responsable
de la Communication
jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr
Tel : +33 (0) 1 42 75 61 37
Port. : 06 46 55 38 38

www.strategie.gouv.fr